

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-Verbal n°: P.V. – 001-2014

Du : 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malvina BOQUET, Chantal DELAMOUR et Isabelle OGER ; Conseillères Municipales ;
Messieurs Stéphane BRUNETTI, Didier DAGONET, Michel MONTEIRO, Régis ROUSSEAU-CAFFIER, Bertrand VERGNAUD et Gérard WAGENTRUTZ, Conseillers Municipaux,

ETAIENT ABSENTS :

Madame Maria FERNANDES ayant donné pouvoir à Madame Chantal Delamour et Monsieur Patrice GLANDIERES ayant donné pouvoir à Monsieur Didier Dagonet.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Stéphanie GROCAUT Secrétaire de Mairie.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Malvina BOQUET

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 33

A-Résultats des élections municipales du dimanche 23 mars 2014 (1^{er} tour du scrutin) :

Monsieur Didier DAGONET, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections municipales, qui se sont déroulées le dimanche 23 mars 2014 et souligne qu'au vu des suffrages obtenus la liste « Agir ensemble pour Béthemont-la-Forêt » a été élue dès le premier tour et a obtenu les 11 sièges :

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Nombre d'électeurs inscrits : | 336 |
| Nombre de bulletins trouvés : | 260 |
| Abstention : | 076 |
| Nombre de bulletins blancs et nuls : | 005 |
| Suffrage exprimé : | 255 |
| Majorité absolue : | 128 |

| Candidat | Suffrage obtenu | Siège obtenu |
|------------------------------|------------------------|---------------------|
| Mme Malvina Boquet | 157 | 1 |
| Mme Béatrice Brun | 75 | 0 |
| M. Michel Brun | 72 | 0 |
| M. Stéphane Brunetti | 154 | 1 |
| M. David Copier | 27 | 0 |
| M. Jacques Cormery | 52 | 0 |
| M. Didier Dagonet | 152 | 1 |
| Mme Chantal Delamour | 162 | 1 |
| M. Jean-Louis Despature | 76 | 0 |
| M. Guy Dubois | 29 | 0 |
| M. Alain Dufour | 68 | 0 |
| M. Eric Felten | 26 | 0 |
| M. Gérard Flambard | 29 | 0 |
| M. Patrice Glandières | 158 | 1 |
| Mme Anne Lambermont-Ford | 78 | 0 |
| M. Jean-Paul Lambermont-Ford | 67 | 0 |
| Mme Janine Leroux-Flambard | 25 | 0 |
| Mme Maria Marques-Fernandes | 155 | 1 |
| Mme Marie-Hélène Monge | 78 | 0 |
| M. Michel Monteiro | 154 | 1 |
| M. Laurent Navello | 67 | 0 |
| Mme Isabelle Oger | 165 | 1 |
| M. Jean-Claude Pierson | 66 | 0 |
| M. Claude Pouillart | 47 | 0 |
| Mme Roberte Pouillart | 26 | 0 |
| M. Régis Rousseau-Caffier | 157 | 1 |
| M. Bertrand Vergnaud | 158 | 1 |
| M. Gérard Wagentrutz | 155 | 1 |

Monsieur Didier Dagonet, Maire déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 23 mars 2014 :

| Candidat |
|-----------------------------|
| Mme Isabelle Oger |
| Mme Chantal Delamour |
| M. Patrice Glandières |
| M. Bertrand Vergnaud |
| M. Régis Rousseau-Caffier |
| Mme Malvina Boquet |
| M. Gérard Wagentrutz |
| Mme Maria Marques-Fernandes |
| M. Michel Monteiro |
| M. Stéphane Brunetti |
| M. Didier Dagonet |

Conformément à l'article L2122-8 du Code général du Collectivités territoriales, la séance à laquelle, il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des Membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Didier Dagonet, Maire sortant, cède la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Gérard Wagenstrutz, doyen de l'assemblée, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Gérard Wagenstrutz prend la présidence de l'assemblée et la parole.

Il propose de nommer la benjamine du Conseil Municipal, Madame Malvina BOQUET, comme secrétaire.

Sur la proposition de Monsieur Gérard Wagenstrutz, Président du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal désigne, **à l'unanimité**,

Madame Malvina Boquet comme secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gérard Wagenstrutz cède la parole à Madame Malvina Boquet, Secrétaire de séance, qui procède à l'appel des élus.

| Nom : | |
|-----------------------------|--|
| Mme Isabelle Oger | présente |
| Mme Chantal Delamour | présente |
| M. Patrice Glandières | Absent ayant donné pouvoir à M. Didier Dagonet |
| M. Bertrand Vergnaud | présent |
| M. Régis Rousseau-Caffier | présent |
| Mme Malvina Boquet | présente |
| M. Gérard Wagenstrutz | présent |
| Mme Maria Marques-Fernandes | Absente ayant donné pouvoir à Mme Chantal Delamour |
| M. Michel Monteiro | présent |
| M. Stéphane Brunetti | présent |
| M. Didier Dagonet | présent |

Elle constate que deux Conseillers municipaux sont absents : Madame Maria Marques Fernandes et Monsieur Patrice Glandières , qui ont donné pouvoir respectivement à Madame Chantal Delamour et Monsieur Didier Dagonet.

Monsieur Gérard Wagenstrutz, Président du Conseil Municipal, constate que conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint et que l'on peut procéder à l'élection du Maire.

001 - 2014 – Election du Maire:

Le Conseil Municipal,

Sous la Présidence de Monsieur Gérard Wagenstrutz

Monsieur Gérard Wagenstrutz rappelle que conformément à l'article L 2122-1, L 2122-4 et L2122-7 dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs Adjoints sont élus parmi les Membres du Conseil Municipal, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Gérard Wagenstrutz sollicite deux volontaires comme assesseurs.

Madame Isabelle Oger et Monsieur Michel Monteiro acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Gérard Wagenstrutz demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Didier Dagonet propose sa candidature.

Monsieur Gérard Wagentrutz enregistre la candidature de Monsieur Didier Dagonet et invite les Conseillers Municipaux à passer au vote.

Chaque Conseiller Municipal dépose son bulletin dans l'urne.
Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et du doyen de l'assemblée.

Monsieur Gérard Wagentrutz proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze
- Nombre de Conseillers Municipaux présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : onze
- Majorité requise : six

Monsieur Gérard Wagentrutz précise que Monsieur Didier Dagonet a obtenu onze voix dès le 1^{er} tour du scrutin, il est immédiatement proclamé Maire et installé dans ses fonctions, **à l'unanimité**.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, prend la présidence et remercie l'assemblée présente.

Le Conseil Municipal,

Sous la Présidence de Monsieur Gérard Wagentrutz

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-1, L 2122-4 et L2122-7,

Considérant que le Maire a été élu au scrutin secret à la majorité absolue en un seul tour de scrutin,

Considérant les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze
- Nombre de Conseillers Municipaux présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : onze
- Majorité requise : six

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Proclame Monsieur Didier Dagonet, Maire, qui prend la Présidence et ses fonctions immédiatement.

002 - 2014 – Election des Adjoints au Maire:

Le Conseil Municipal,

Sous la Présidence de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, rappelle que les Adjoints sont élus parmi les Membres du Conseil Municipal, au scrutin secret à la majorité absolue et ce conformément à l'article L 2122-1 et L 2122-2. A Béthemont-la-Forêt le nombre d'adjoint est au minimum de un et au maximum de trois.

Monsieur Le Maire propose que le nombre d'Adjoints au Maire soit arrêté à trois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Arrête le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Béthemont-la-Forêt au nombre de trois.

Monsieur Le Maire sollicite deux volontaires comme assesseurs.

Madame Isabelle Oger et Monsieur Michel Monteiro acceptent de constituer le bureau.

002-A-2014 Election du Premier Adjoint :

Monsieur Le Maire demande alors s'il y a des candidats au poste de Premier Adjoint au Maire.

Monsieur Gérard Wagenstrutz, propose sa candidature.

Monsieur Didier Dagonet, Maire enregistre la candidature de Monsieur Gérard Wagenstrutz, et invite les Conseillers Municipaux à passer à l'élection du Premier Adjoint.

Chaque Conseiller Municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la secrétaire, Madame Malvina Boquet.

Monsieur Didier Dagonet, Maire proclame les résultats :

- Candidat : Monsieur Gérard Wagenstrutz
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze
- Nombre de Conseillers Municipaux présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : onze
- Majorité requise : six

Monsieur Didier Dagonet précise que Monsieur Gérard Wagenstrutz, a obtenu onze voix, et qu'il est immédiatement proclamé Premier Adjoint et installé dans ses fonctions.

002-B-2014 Election du Deuxième Adjoint :

Monsieur Le Maire demande alors s'il y a des candidats au poste de deuxième Adjoint au Maire.

Madame Chantal Delamour propose sa candidature.

Monsieur Didier Dagonet, Maire enregistre la candidature de Madame Chantal Delamour et invite les Conseillers Municipaux à passer à l'élection du Deuxième Adjoint.

Chaque Conseiller Municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la secrétaire, Madame Malvina Boquet.

Monsieur Didier Dagonet, Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze
- Nombre de Conseillers Municipaux présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : onze
- Majorité requise : six

Monsieur Didier Dagonet précise que Madame Chantal Delamour, a obtenu onze voix, et qu'elle est immédiatement proclamée Deuxième Adjoint et installée dans ses fonctions.

002-C-2014 Election du Troisième Adjoint :

Monsieur Le Maire demande alors s'il y a des candidats au poste de troisième Adjoint au Maire.

Monsieur Bertrand Vergnaud propose sa candidature.

Monsieur Didier Dagonet, Maire enregistre la candidature de Monsieur Bertrand Vergnaud et invite les Conseillers Municipaux à passer à l'élection du Troisième Adjoint.

Chaque Conseiller Municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la secrétaire, Madame Malvina Boquet.

Monsieur Didier Dagonet, Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze
- Nombre de Conseillers Municipaux présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro

- Suffrages exprimés : onze
- Majorité requise : six

Monsieur Didier Dagonet précise que Monsieur Bertrand Vergnaud, a obtenu onze voix, et qu'il est immédiatement proclamé Troisième Adjoint et installé dans ses fonctions.

Monsieur Didier Dagonet déclare que les Adjointes au Maire sont installés dans l'ordre suivant :

- 1^{er} Adjoint au Maire : Gérard Wagenutz
- 2^{ème} Adjoint au Maire : Chantal Delamour
- 3^{ème} Adjoint au Maire : Bertrand Vergnaud

Le Conseil Municipal,

Sous la Présidence de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-1, L 2122-4 et L2122-7,

Considérant que les Adjointes au Maire ont été élus au scrutin secret à la majorité absolue en un seul tour de scrutin,

Considérant les résultats ci-après :

Election du Premier Adjoint en un seul scrutin :

- Candidat : Monsieur Gérard Wagenutz
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze
- Nombre de Conseillers Municipaux présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : onze
- Majorité requise : six
- suffrage obtenu par Monsieur Gérard Wagenutz : onze voix

Election du Deuxième Adjoint en un seul scrutin :

- Candidate : Madame Chantal Delamour
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze
- Nombre de Conseillers Municipaux présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : onze
- Majorité requise : six
- suffrage obtenu par Madame Chantal Delamour : onze voix

Election du Troisième Adjoint en un seul scrutin :

- Candidat : Monsieur Bertrand Vergnaud
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : onze
- Nombre de Conseillers Municipaux présents n'ayant pas pris part au vote : zéro
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : zéro
- Suffrages exprimés : onze
- Majorité requise : six
- suffrage obtenu par M. Bertrand Vergnaud : onze voix

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Proclame Monsieur Gérard Wagenutz, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme. Chantal Delamour 2^{ème} Adjoint au Maire et M. Bertrand Vergnaud 3^{ème} Adjoint au Maire.

Dit que le Conseil Municipal est arrêté dans l'ordre suivant :

| Nom | Date de naissance | Fonction | Suffrages obtenus |
|-------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| Dagonet Didier | 01/05/1961 | Maire | 152 |
| Wagentruz Gérard | 26/05/1940 | Premier adjoint | 155 |
| Delamour Chantal | 08/04/1952 | Deuxième Adjoint | 162 |
| Vergnaud Bertrand | 17/07/1964 | Troisième Adjoint | 158 |
| Oger Isabelle | 06/12/1974 | Conseillère Municipale | 165 |
| Glandières Patrice | 08/06/1961 | Conseiller Municipal | 158 |
| Rousseau-Caffier Régis | 06/06/1960 | Conseiller Municipal | 157 |
| Boquet Malvina | 02/01/1979 | Conseillère Municipale | 157 |
| Marques Fernandes Maria | 25/07/1966 | Conseillère Municipale | 155 |
| Monteiro Michel | 02/01/1971 | Conseiller Municipal | 154 |
| Brunetti Stéphane | 10/04/1974 | Conseiller Municipal | 154 |

003 - 2014 – Désignation des Conseillers Communautaires au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts :

Le Conseil Municipal,

Sous la Présidence de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Le Maire précise que conformément à la délibération du Conseil Municipal N°031-2013 du 11 juin 2013, approuvant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire élu en 2014, qui arrêtaient à deux délégués pour une population inférieure ou égale à 1 500 habitants et la Loi 2013-403 du 17 mai 2013 et particulièrement son article L273-11, sont désignés Conseillers Communautaires pour les Communes de moins de 1 000 habitants : Le Maire et le 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal,

Sous la Présidence de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L 5211-6-1 qui dispose que :

- Le nombre de conseiller doit varier en fonction de la population municipale,
- le nombre et la répartition des sièges peuvent être établis dans le cadre d’un accord local à la majorité qualifiée des Communes membres

Vu la Loi 2010-1563 du 16 décembre 2010

Vu la Loi 2012-1561 du 31 décembre 2012

Vu la Loi 2013-403 du 17 mai 2013 et notamment l’article L273-11

Vu la délibération du Conseil Municipal N°031-2013 du 11 juin 2013, approuvant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire élu en 2014 arrétés à deux délégués pour une population inférieure ou égale à 1 500 habitants,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité,

Proclame Monsieur Didier Dagonet, Maire et Monsieur Gérard Wagentruz, 1^{er} Adjoint au Maire, comme Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise et des Trois Forêts.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22h15**

**Liste des délibérations prises lors de la séance
du Conseil Municipal du 28 mars 2014 :**

| | |
|----------|---|
| 001-2014 | Election du Maire |
| 002-2014 | Election des Adjoint |
| 003-2014 | Désignation des Conseillers Communautaires au Sein de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts. |
| | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Le Maire Didier Dagonet | | 1er Adjoint au Maire Gérard Wagenrutz | |
| 2ème Adjoint au Maire Chantal Delamour | | 3ème Adjoint au Maire Bertrand Vergnaud | |
| Conseillère Municipale Malvina Boquet | | Conseillère Municipale Maria Marques Fernandes | Ayant donné pouvoir à Mme Chantal Delamour |
| Conseillère Municipale Isabelle Oger | | Conseiller Municipal Stéphane Brunetti | |
| Conseiller Municipal Michel Monteiro | | Conseiller Municipal Patrice GLANDIERES | Ayant donné pouvoir à M. Didier Dagonet |
| Conseiller Municipal Régis Rousseau-Caffier | | /// | /// |